



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DISPENSES OU BÉNÉFICES D'ÉPREUVES

Département des Examens et Concours
Examens Professionnels

Les dispenses ou les bénéfices de notes ne sont accordés que sur demande du candidat dans le cadre des possibilités prévues par la réglementation en vigueur (voir ci-dessous).

Dans tous les cas, ils doivent être justifiés par un diplôme ou un relevé de note.

Pour les particularités consulter le référentiel de chaque spécialité.

INSCRIPTION A UN CAP	
Situation du candidat	Dispenses et bénéfices à la demande selon la réglementation en vigueur
<p>❖ Titulaire d'un de ces diplômes ou titres BEP éducation nationale, BEP agricole ou maritime, CAP éducation nationale, CAP agricole ou maritime, BAC, BP, BT, DAEU, ou diplôme supérieur, ou titre enregistré au moins au niveau 4 de qualification dans le RNCP</p>	<p>Dispense</p> <p>1°) – Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique 2°) – Mathématiques-sciences physiques et chimiques 3°) – Education physique et sportive</p> <p>Durée des dispenses illimitée</p>
<p>➤ Justifiant d'une certification européenne classée au moins au niveau 4 du cadre européen au CEC, comportant au moins une épreuve en langue française ou à défaut justifiant d'un niveau A2 en langue française</p>	
<p>❖ Titulaire d'un de ces diplômes ou titres BEP éducation nationale, BEP agricole ou maritime, CAP éducation nationale, CAP agricole ou maritime, Baccalauréat professionnel</p>	<p>Dispense</p> <p>- prévention santé environnement</p>
<p>➤ Justifiant d'une certification européenne classée au moins au niveau 4 du cadre européen au CEC, ne comportant pas d'épreuve en langue française</p>	<p>Dispense</p> <p>1°) – Mathématiques-sciences physiques et chimiques 2°) – Education physique et sportive</p> <p>Durée des dispenses illimitée</p>
<p>❖ Titulaire d'un des diplômes ci-dessus comportant une épreuve obligatoire de langue vivante étrangère Ou justifiant d'une certification européenne avec au moins une épreuve de langue vivante autre que le français</p>	<p>Dispense</p> <p>De l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère selon la réglementation spécifique du CAP présenté.</p> <p>Durée des dispenses illimitée</p>
<p style="text-align: center;">Refusé au même CAP</p> <p>Attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout abandon de notes est définitif. • On ne peut pas conserver les notes des sous-épreuves. • La dernière note obtenue est seule prise en compte. 	<p>Bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20</p> <p>Durée des bénéfices : 5 années consécutives</p>
	<p>Report au choix des notes inférieures à 10/20</p> <p>Durée des reports : 5 années consécutives</p>
<p>➤ Refusé à un BEP ➤ Refusé à un CAP différent</p>	<p>Bénéfice de note des épreuves d'enseignement général pour des notes égales, supérieures ou inférieures à 10/20</p> <p>- Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique - Mathématiques-sciences physiques et chimiques - Education physique et sportive</p> <p>Durée des bénéfices : 5 années consécutives</p>

➤ **Attention :** Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté.

Lien : **RNCP** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/recherche>

ANNEXE V

(créée par arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019)

Dispenses d'épreuves du CAP Accompagnement éducatif petite enfance (AEPE)

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense